

Numéro 4 octobre 2024

ISSN 2960-1606

RAVSE

Revue d'Analyse des Vulnérabilités
Socio-Environnementales



Revue de Géographie du

LAVSE

<https://revue.lavse.org/>

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

RAVSE

Revue de Géographie du Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales, publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

INDEXATION

Scientific Journal Impact Factor (SJIF)

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23819>

Impact Factor : 3,339 (2024)

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur

Joseph P. ASSI-KAUDJHIS, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

Secrétariat de rédaction

- Konan KOUASSI, Professeur Titulaire à l'UAO
- Narcisse Bonaventure ASSI-KAUDJHIS, Professeur Titulaire à l'UAO

Secrétariat administratif et technique

- Konan KOUASSI, Professeur Titulaire à l'UAO
- Guy Roger Yoboué KOFFI, Maître-Assistant à l'UAO
- Edouard Zadi ZOGBO, Maître-Assistant à l'UAO
- Pierre Anvo AYEMOU, Maître-Assistant à l'UAO
- Senguen KOUAKOU, Assistant, Informaticien, à l'UAO
- Adeline Olga BRISSY, Maître-Assistant à l'UAO
- Enoc One GUEDE, Maître-Assistant à l'UAO

Comité scientifique

- DJAKO Arsène, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- SOKEMAWU Koudzo, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- GIBIGAYE Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- GUEDEGBE Odile DOSSOU, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi

(Bénin)

- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KADOUZA** Padabô, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- **BLE Celestin**, Directeur de Recherches, CRO (Côte d'Ivoire)
- **ASSA** Rebecca Rachel A., Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **BOUPKESSI** Tchaa, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **MÉDIEBOU** Chindji, Maître de Conférences Université de Yaoundé (Caméroun)
- **FANGNON** Bernard, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **YABI** Ibouraima, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **ABOUDOU** Ramanou Y. M. A., Professeur Titulaire, Université de Parakou (Bénin)
- **KOUMI** Rachelle, Maître de Recherches, CRO (Côte d'Ivoire)
- **BARIMA** Yao Sabas, Professeur Titulaire, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **CHEIKH** Samba Wade, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger (Sénégal)
- **PAPA** Sakho, Maître de Conférences, Cheikh Anta Diop (Sénégal)
- **ADJAKPA** Tchékpo Théodore, Maître de Conférences, Université Abomey-Calavi (Bénin)

EDITORIAL

L'analyse de la vulnérabilité vise à comprendre les conditions et les expressions d'exposition néfaste aux catastrophes naturelles et aux crises dans le but de réduire leurs conséquences sur les populations, les territoires et les activités. La nécessité d'une approche géographique s'impose comme une réponse à la complexité de l'objet d'étude que constitue la vulnérabilité. La création de RAVSE résulte de l'engagement scientifique du Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-environnementales logé à l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RAVSE est une revue spécialisée de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des facteurs de vulnérabilités socio-environnementales et les stratégies de résiliences mises en place par les sociétés dans un contexte de développement durable. Elle maintient sa ferme volonté de réunir les contributions venant d'horizon divers qui donnent à la vulnérabilité socio-environnementale son épaisseur géographique. Ce support de publication scientifique vient donc renforcer la visibilité des résultats des travaux de recherche menés sur les vulnérabilités socio-environnementales en géographie et les sciences connexes. RAVSE est au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent à l'analyse des vulnérabilités socio-environnementales. A cet effet, RAVSE accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées aux facteurs de vulnérabilités socio-environnementales et les stratégies de résiliences.

Secrétariat de rédaction

COMITE DE LECTURE

- **ASSI-KAUDJHIS** Narcisse Bonaventure, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **GIBIGAYE** Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **GUEDEGBE** Odile DOSSOU, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KOUAME** Déhedé Paul, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **MAFOU** Kouassi Combo, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **N'GUESSAN** Kouassi Guillaume, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **KOFFI** Yéboué Stéphane Koissy, Maître de Conférences, Université Péleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

- **DJAH** Armand Josué, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **KOUASSI** Kouamé Sylvestre, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **ADJAKPA** Tchékpo Théodore, Maître de Conférences, Université Abomey-Calavi (Bénin)

AVIS AUX AUTEURS

La Revue d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (RAVSE), Revue de Géographie du LAVSE (Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementale) diffuse de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des «Sciences de l'homme et de la société». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé(CTS) de Lettres et sciences humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1- Manuscrit

Les textes à soumettre devront respecter les conditions de formes suivantes :

- le texte doit être transmis au format document doc (word 97-2003);
- il devra comprendre un maximum de 60.000 signes (espaces compris), interligne 1,5, police de caractères Times New Roman 12 ;
- insérer la pagination et ne pas insérer d'information autre que le numéro de page dans le pied de page ;
- les figures et les tableaux doivent être intégrés au texte et présentés avec des marges d'au moins six centimètres à droite et à gauche. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12. Les titres des illustrations (carte, tableaux, figures, photographies) doivent être mentionnés ;
- Le comité de rédaction demande aux auteurs de préciser sur la première page :
 - Le titre du texte,
 - Pour chaque auteur, une notice comprenant :
 - les nom et prénoms,
 - le grade
 - le rattachement institutionnel,
 - l'adresse électronique,
 - Un résumé en un seul paragraphe de 1000 signes (espaces compris) maximum, qui devra être différent du premier paragraphe du texte. Il doit notamment énoncer l'objectif poursuivi par l'auteur.
 - Proposer six mots clés.
 - Proposer le texte lui-même.

NB : le résumé doit être traduit en anglais ainsi que les mots clés.

Le manuscrit doit respecter la structuration suivante : Introduction, Méthodologie, Résultats (analyse des Résultats), Discussion, Conclusion, Références bibliographiques (s'il s'agit d'une recherche expérimentale ou empirique).

Les notes infrapaginales, si elles existent, doivent être numérotées en chiffres arabes, rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à

d'autres langues que celle de l'article en italique (*Solanum lycopersicum*).

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)

1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)

1.2.1. Troisième niveau (Times 12 italique sans le gras)

Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : **i.** annoncés, **ii.** Insérés, **iii.** Commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

2- Notes et références

2.1. Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

2.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (T. K. YEBOUE, 2017, p. 18);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples:

En effet, l'objectif poursuivi par K. Kouassi (2012, p. 35), est «une meilleure appréhension des enjeux de la problématique de l'insalubrité dans l'espace urbain en général et à Adjamé (...).»

2.3. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

2.4. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) **pour les articles et les chapitres d'ouvrage.**

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition

(ex: 2nde éd.).

2.5. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple:

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, 345 p.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, 368 p.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, «Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre», *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, L'Harmattan, Paris, 153p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée. In : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Karthala, Paris, p. 117-139.

SEIGNEBOS Christian, 2006, Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun. In : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, p. 11-25.

SOKEMAWU Koudzo, 2012, « Le marché aux fétiches : un lieu touristique au cœur de la ville de Lomé au Togo », In : *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Série « Lettre et sciences humaines », Série B, Volume 14, Numéro 2, Université de Lomé, Lomé, p. 11-25.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL).

3. Nota bene

3.1. Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.

3.2. Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.

3.3. Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2-45.

3.4. En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.

3.5. Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace.

3.6. **Plan:** Introduction (Problématique, Hypothèse), Méthodologie (Approche), Résultats (analyse des résultats), Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques

Résumé: dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, faire une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (**y compris le titre de l'article**)

Introduction: doit présenter le contexte, la situation problématique, le problème, les questions de recherche, les objectifs de recherche et si possible les hypothèses.

Outils et méthodes: (Méthodologie/Approche), l'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes

Résultats: l'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'Analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article; le point "R" présente le résultat issu de l'élaboration (traitement) de l'information sur les variables.

Discussion: la discussion est placée avant la conclusion ; la conclusion devra alors être courte. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages.

Le Rédacteur en chef

Sommaire

<p>KPOMEGBÉ Anani Kokou, KOUYA Ama-Edi</p> <p><i>Diversité floristique et caractérisation structurale de la végétation du sud-est du Togo</i></p>	13
<p>Mar GAYE, Cheikh Ahmed Tidiane FAYE, Seydou Alassane SOW, Amadou Abou SY, Boubou Aldiouma SY</p> <p><i>Dynamique morpho-sédimentaire du littoral du Gandiolais face à la mobilité de la brèche ouverte sur la Langue de Barbarie : axe Keur Bernat-Mouit</i></p>	28
<p>AKAME Laounta</p> <p><i>Caractéristiques écologiques et démographiques des bois sacrés en pays Lamba dans la Kéran au Nord-Togo</i></p>	50
<p>KOUASSI Kouamé Sylvestre</p> <p><i>La stratégie de protection de la forêt classée d'Akouma dans le centre ivoirien entre savoirs endogènes et normes officielles de conservation de la biodiversité</i></p>	66
<p>ADJAHOUHOUE Laurent</p> <p><i>Les usages endogènes d'interdiction d'accès aux biens d'autrui au Sud-Bénin. Essai d'une socio-anthropologie des symboles d'interdiction chez les adja-fon</i></p>	90
<p>ADJAKPA Tchékpo Théodore</p> <p><i>Dynamique des écosystèmes de mangroves dans la commune d'Abomey-Calavi au sud-ouest du Bénin</i></p>	104
<p>SÉKONGO Sientienwin, GUY Matthieu Ettien Afforo, ASSUÉ Yao Jean-Aimé, KOFFI Brou Émile</p> <p><i>Le rôle des agences immobilières dans l'accessibilité aux logements dans la commune de Yopougon (Abidjan, Côte- d'Ivoire)</i></p>	127
<p>KOLIÉ Koly Noël Catherine, HEBELAMOU Roger</p> <p><i>Deux-roues, textes règlementaires et sécurité dans le transport routier à N'Zérékoré (Guinée)</i></p>	145
<p>GNIMADI Codjo Clément</p> <p><i>Dynamiques agraires et problématique de l'innovation à Pobê au sud-est du Bénin (Afrique de l'Ouest)</i></p>	174

ASSOU Tité Josué, AGBON Apollinaire Cyriaque, CHAFFRA Abiola Sylvestre	193
<i>Dynamique spatio-temporelle de l'état de l'environnement dans l'arrondissement d'Issaba (Bénin)</i>	
MAKPONSE Makpondeou	212
<i>Associations culturelles dans la commune de Savalou au Bénin : quelles approches pour des systèmes agricoles durables et résilients ?</i>	
KOUASSI Kossonou Blaise	236
<i>Le bas-fond : un potentiel agricole important à exploiter dans la région du Gontougo (Nord-est de la Côte d'Ivoire)</i>	
GONDO DIOMANDE	257
<i>Dynamique démographique et colonisation foncière autour des barrages hydroagricoles dans le Département de Ferkessédougou au Nord de la Côte d'Ivoire</i>	
ALIDJINOU Kossi Thomas, DANDONOUGBO Iléri, AGBAMARO Mayébinasso	277
<i>Transport routier et variabilité des prix des produits agricoles vivriers dans la préfecture de Haho au Togo</i>	
Toundé Roméo Gislain KADJEBIN	293
<i>Rentabilité socio-économiques de la culture de l'ananas (ananas comosus) dans l'arrondissement de Sèdjè-Dénou (commune de Zè)</i>	
BIKOUMOU NTOMBO Armed Gertrude, LINGUIONO Chelmyh Duplosin, SMABA Gaston	306
<i>Acteurs et approvisionnement du Marché Total en ciboule (République du Congo)</i>	
ZOMBO Jean Philippe, OUATTARA Mohamed Lamine	324
<i>Projets « COCOA HORIZON (COH) » et amélioration des conditions de vie des producteurs de cacao de barry-callebaut dans le zone de la San-Pedro</i>	
DJIMADOUM ALLARAMADJI Caleb	339
<i>Multinationales pétrolières et agro-éleveurs de la Nya : revers d'un eldorado miroité et saboté</i>	
Boubacar Amadou DIALLO	354
<i>Vulnérabilité du District de Bamako face au risque d'inondation</i>	

GNANKOUEN Anicet Renaud <i>Conseil municipal de Bouaké à l'épreuve de l'aménagement des espaces verts publics pour une ville plus verte</i>	378
PEGO ISSA Loukmane, KPOTCHOU Koffi, AHOLOU Coffi <i>Dynamique urbaine et mutations du paysage de Natitingou au Bénin</i>	393
Laetitia Guylia ROGOMBE, Michel MBADINGA, Archange Therdy NGANDZA MOUAGUI <i>Le rôle des collectivités locales dans l'amélioration du cadre de vie des populations : cas de la commune de Mouila (Gabon)</i>	411
TOKPA Gohi Jean Jaurès, BECHI Grah Félix <i>Dynamique spatiale et système d'assainissement dans la ville de Daloa (centre-ouest de la Côte d'Ivoire)</i>	427
BAKANAHONDA Syviney Franck Laurel <i>Etat des lieux des déchets ménagers et de la salubrité dans l'arrondissement 9 Djiri à Brazzaville (République du Congo)</i>	444
FOFANA Abdoulaye, TRAORE Maningbè Kaba, FEINDOUNO Idrissa <i>Les pratiques résilientes face au paludisme à Conakry (Guinée)</i>	456
Amadou Koné <i>Dynamiques des espaces agricoles et impacts dans la commune rurale de Mountougoula au Mali</i>	472
TOURE Adama <i>Désorganisation des mécanismes traditionnels de la gouvernance foncière et conflits fonciers dans le département de M'bengué (Nord, Côte d'Ivoire)</i>	487
Emmanuel SOVI, Sabine DJIMOUKO, Martin Hogouyom ASSABA, Moussa GIBIGAYE <i>Gestion des points d'eau dans l'arrondissement de Hozin commune de Dangbo au Bénin (Afrique de l'ouest)</i>	500

LE ROLE DES COLLECTIVITES LOCALES DANS L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES POPULATIONS : CAS DE LA COMMUNE DE MOUILA (GABON)

Laetitia Guylia ROGOMBE, Assistant,
Université Omar Bongo

Laboratoire de Géomatique, de Recherche Appliquée et de Conseil (LAGRAC)
Email : rogombelaety@gmail.com

Michel MBADINGA, Maitre-Assistant (CAMES),
Université Omar Bongo

Laboratoire de Géomatique, de Recherche Appliquée et de Conseil (LAGRAC)
Email : mac.mbadinga@yahoo.fr

Archange Therdy NGANDZA MOUAGUI, Ingénieur Géographe,
Université Omar Bongo

Laboratoire de Géomatique, de Recherche Appliquée et de Conseil (LAGRAC)
Email : terdymouagui@gmail.com

(Reçu le 10 juin 2024; Révisé le 22 août 2024 ; Accepté le 30 septembre 2024)

Résumé

La ville de Mouila a connu ces dernières années une augmentation de sa population et un étalement urbain sans précédent. Avec une population de 16307 (RGPL 1993) et de 36061 (RGPL2013), cette ville est en pleine croissance. Cet état de chose qui, est de prime abord un facteur positif, pose à termes des problèmes d'urbanisation accélérée et désordonnée. En effet, cette urbanisation rapide se traduit par une demande croissante des services urbains. L'objectif de cet article est de comprendre le rôle de la collectivité locale dans la contribution du bien-être des populations de la ville de Mouila. Pour y arriver, la méthodologie couple la recherche documentation et la pratique du terrain à travers l'observation directe et les entretiens incluant la cartographie. Les résultats obtenus montrent une inadéquation entre l'augmentation de la population et la politique urbaine. Malgré l'existence d'outils de planification et des textes de loi, la commune de Mouila peine à offrir un cadre de vie serein et viable à sa population.

Mots clés : Bien-être, Cadre de vie, Politique urbaine, Mouila, Gabon.

Abstract

The city of Mouila has seen an increase in its population and unprecedented urban sprawl in recent years. This state of affairs, which is at first glance a positive factor, ultimately poses problems of accelerated and disorderly urbanization. Indeed, this rapid urbanization results in a growing demand for urban services. The objective of

this article is to understand the role of the local community in contributing to the well-being of the populations of the city of Mouila. To achieve this, the methodology couples documentary research and field practice through direct observation and interviews including cartography. The results obtained show a mismatch between population increase and urban policy. Despite the existence of planning tools and legal texts, the commune of Mouila struggles to offer a peaceful and viable living environment to its population.

Keywords : Well-being, Living environment, Urban policy, Mouila, Gabon

Introduction

Au cours des trois dernières décennies, le monde a subi des changements économiques et institutionnels (mondialisation, régionalisation, décentralisation) en laissant place à l'émergence de nouvelles approches basées sur la notion de territoire. Ces nouvelles approches placent au cœur de leur analyse la dimension spatiale du développement remettant en cause la notion très réductrice de l'espace (K. MOUSSAOUI et K. ARABI, 2014, p.123). Au fil des temps, les pays africains en général et le Gabon en particulier ont conçu des politiques ambitieuses visant à stimuler l'éducation, améliorer les services de santé, l'accès à l'eau, les opportunités d'emploi ainsi que d'autres facteurs qui améliorent la qualité de vie des populations.

Aussi, les principales villes gabonaises ont connu une augmentation remarquable de leur population conjuguée par l'exode rural et l'immigration. Facteur de progrès de prime abord, cet élan d'urbanisation accélérée et désordonnée lié à la poussée démographique et à un exode rural incontrôlé pose à terme des problèmes (JB. MOMBO, M. EDOU, 2007, p.196). La ville de Mouila, située au Centre-Sud du Gabon dans l'hémisphère sud, est depuis quelques années, marquée par une croissance de sa population et un étalement de son périmètre urbain. Malgré les réalisations des investissements de la collectivité et des institutions déconcentrées de l'Etat, les équipements de base sont en inadéquation avec l'augmentation de la population. Face à une expansion démographique favorisée par un accroissement naturel important et par un exode rural intense, les services municipaux et ministériels de la ville de Yaoundé ont jusqu'ici été incapables de satisfaire la demande en marchés, écoles, logements, rues, eau potable, éclairage public, etc (JB. MABOU, 2003, p.1).

De plus en plus, la problématique de l'amélioration du cadre de vie des populations dans les villes se pose avec acuité d'autant plus qu'elle touche toutes les échelles, aussi bien économique, politique, environnementale que sociale. Conditionné par des facteurs objectifs, physico-morphologiques et socio-économiques, le cadre de vie désigne généralement l'ensemble des éléments entourant la vie du citoyen-usager, concourant à son épanouissement personnel, professionnel et à son bien-être. Il est aussi une notion subjective liée aux valeurs, perceptions et aspirations de chacun, ce

qui explique en partie la difficulté à définir les bons outils et indicateurs pour l'observer et l'évaluer (Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, 2018, p.5). Le cadre de vie est donc l'environnement de vie et de réalisation de l'homme avec lequel il partage des liens d'interdépendances. De la même manière, l'accès des populations aux services socio-économiques de base comme l'éducation, la santé ou le transport est une exigence morale, un droit, et une nécessité pour les populations qui aspirent naturellement à un développement harmonieux. Il constitue une question vitale pour les sociétés elles-mêmes, tant il est vrai que le « vivre ensemble » repose largement sur les avantages qui y sont attachés pour toute la communauté, et pour chaque citoyen. (F. MBACKE CISSE, 2010, p.7). Les inégalités de développement et particulièrement d'accès au logement et aux services urbains dans les villes sont au cœur des préoccupations des acteurs politiques, institutionnels et des chercheurs. Depuis une dizaine d'années, leur carence en matière de gestion des infrastructures urbaines de base a été renforcée par les effets de la crise économique et de la mise en application des plans d'ajustement structurel. Il en résulte une dégradation poussée du cadre de vie et de l'environnement dans de nombreux quartiers de la capitale, dont Nkolndongo (JB. MABOU, 2003, p.1).

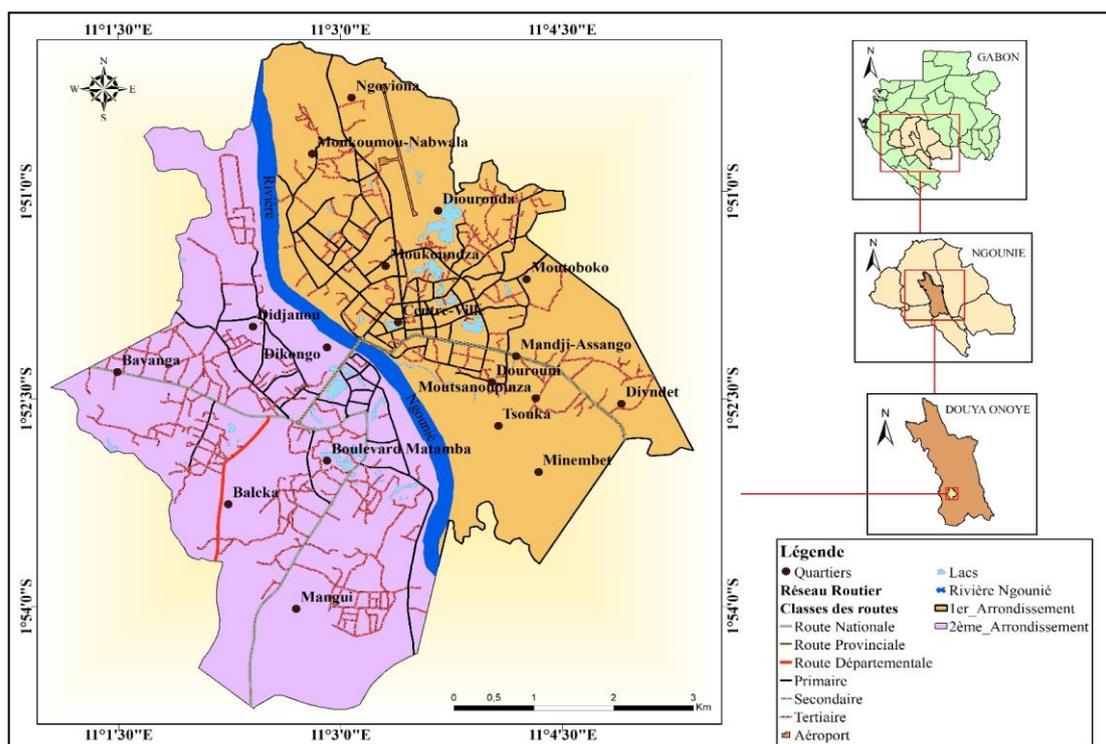
L'identification des facteurs explicatifs de la dégradation du cadre de vie des populations de la ville de Mouila nous ont conduits à nous interroger sur le rôle de la collectivité locale. L'objectif de cet article est de comprendre le rôle de la collectivité locale dans la contribution du bien-être des populations de la ville de Mouila.

1. Zone d'étude, matériel et méthodes

1.1 Localisation de la zone d'étude

La commune de Mouila est située au Centre-Sud du Gabon dans l'hémisphère sud, sur l'axe Libreville-Pointe-Noire (Congo Brazzaville) par voie terrestre. La ville est située sur les deux rives de la *Ngounié*, exactement sur 1°51'0''S et 1°54'0'' de latitudes Sud et 11°1'30'' et 11°4'30'' de longitudes Est. Répertoire sur le flanc Est du synclinal de la *Nyanga*, la ville de Mouila est le chef-lieu de la province de la Ngounié, qui elle, est classée 4^{ème} province du Gabon. Cette ville est par ailleurs le centre urbain à la tête du département de la Douya-Onoye. Capitale Provinciale attractive par ses nombreux atouts, la ville de Mouila regorge également d'une diversité culturelle qu'ethnique.

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude



Tapis sur un relief de plaine savanicole, la ville de Mouila couvre une superficie de 3710 hectares (selon le décret n°666/PR/MIDSM du 23 juin 1995) et, est traversée par la rivière *Ngounié* qui la divise en deux arrondissements avec une population de 36061 habitants en 2013 (RGPH-2013). Le premier arrondissement compte ainsi douze (12), et concentre les administrations de premier rang et le centre-ville par contre le second arrondissement est formé de six (6) quartiers.

1.2 Méthodes et matériels

Pour comprendre les politiques mises en œuvre pour le bien-être de la population de la commune de Mouila, une méthodologie basée sur diverses sources a été élaborée : la recherche documentaire, l'observation et l'enquête par questionnaire couplée à la cartographie. La recherche documentaire repose sur des travaux scientifiques, tels que J. B. MABOU (2003), C. BARBIER et *a.l.*, (2007), F. MBACKE CISSE (2010), (K. MOUSSAOUI et K. ARABI, 2014) qui nous ont permis de comprendre l'utilité des services de base dans l'amélioration du cadre de vie des populations ; des textes de loi et des documents de planification. La législation urbanistique au Gabon qui repose sur la loi 3/81 du 8 juin 198, prévoit deux types des documents pour la planification urbaine et territoriale ; les Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain (SDAU) et les Plans d'Occupation des Sols (POS), deux documents dont dispose la commune de Mouila.

L'enquête de terrain s'est traduite par des entretiens, l'enquête par questionnaire auprès des chefs de ménages et par l'observation permettant d'avoir des informations complémentaires sur le cadre de vie. Les entretiens étaient portés sur les autorités administratives publiques de la ville de Mouila. Et, pour une couverture spatiale totale de la zone d'étude, l'enquête par questionnaire a permis de recueillir les propos de 110 enquêtés, et de consulter les chefs de quartiers dans les deux arrondissements de la commune de Mouila. Une enquête d'observation a permis de relever et d'apprécier l'état des équipements de base de la ville et les données statistiques ont été fournies par la Direction Générale de la Statistique et des Études Économiques (RGPL1993 3et 2013). Cette étude a mis en exergue l'usage d'un certain nombre d'outils contribuant à la collecte des données de terrains et aux traitements exécutés. La prise des coordonnées GPS a été réalisée par un smartphone via le logiciel LocusMap et google Earth pour la délimitation exacte de notre zone d'étude et la réalisation cartographique quant à elle s'est faite via les logiciels ArcGIS 10.3 et QGIS. Enfin, le logiciel Excel a servi pour les traitements des données.

2. Résultats

La ville de Mouila est caractérisée depuis quelques années par une croissance de sa population et un étalement de son périmètre urbain. L'occupation jusque dans des zones sensibles est la preuve évidente de cette extension. Malgré les réalisations des investissements de la collectivité et des institutions déconcentrées de l'Etat, les équipements de base sont en inadéquation avec cette augmentation de la population.

2.1 L'accès aux services de base

L'histoire du développement de la ville de Mouila prend ses origines dans le premier arrondissement (le centre-ville actuel) qui a accueilli les premières bâtisses non loin de la rivière *Ngounié* (en témoignent les nombreux locaux administratifs actuels, l'Église Saint-Martin et le Collège-lycée St-Gabriel...). L'évolution de la tache urbaine s'est faite dans un premier temps dans les limites de la ceinture routière du Pk0 à Diboti-Mbel, mais aussi dans des zones comme celle de la boulangerie Ilimbe, puis s'est étendue au reste de l'arrondissement. Au deuxième arrondissement, sur la rive gauche, l'extension de la ville a suivi la réalisation du pont sur la rivière *Ngounié* qui date de 1973 avec les installations autour du Collège Val-Marie, de l'Église St-Kisito et de l'ancienne base de la compagnie de transport terrestre « *Barbier* ». Cette organisation de la ville avait suivi les orientations du Schéma Préliminaire d'Urbanisme (SPU) de la ville de Mouila des années 1980. La ville Mouila s'est ensuite développée de manière spontanée, le long des axes routiers majeurs (RN1 et RP402), sans être accompagnée par les réseaux d'infrastructures.

Dans la commune de Mouila, les principaux acteurs publics de la production des lotissements sont la Société Nationale Immobilière (SNI) et les différents services

techniques déconcentrés de l'État. La production de logement de la SNI étant insuffisante dans la ville, l'habitat est pour la plupart du temps tributaire des initiatives privées alors que l'ordonnance n°002/PR/2017 du 27 février 2017 portant orientation de l'urbanisme en République Gabonaise, dans son article 2, stipule que l'urbanisme fixe les principes fondamentaux, les cadres législatif, réglementaire et institutionnel relatif à la planification urbaine, à l'occupation et à l'utilisation des sols. Elle définit la gestion des actes préalables à l'aménagement et à la construction, ainsi que la répression des infractions y relatives. Dans la pratique, cette ordonnance inconnue des populations est très peu appliquée par l'Etat. Les nouveaux urbains s'installent dans les zones *non aedificandi* et dans la plaine alluviale inondable de la *Ngounié*. Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) adopté en 2020, le Plan d'Occupation des Sols (POS) en 2017 n'ont jamais été appliqués.

Avec la croissance démographique de ces dernières années, on note une extension du secteur éducatif avec la participation des acteurs privés. Mais, malgré la présence de plus en plus importante d'établissements privés, les déficits dans le secteur ne sont toujours pas comblés. L'essentiel de structures éducatives est situé sur la rive droite dans le premier arrondissement de la ville de Mouila. Le niveau d'encadrement sanitaire s'apprécie à travers l'existence d'établissements sanitaires dans une localité. Les structures de santé sont bien implantées dans les deux arrondissements de la ville. L'emprise sanitaire de la ville de Mouila se compose d'un hôpital général, l'Hôpital Canadien (CHRM), inauguré en 2002 dans le cadre des fêtes tournantes (politique d'aménagement du territoire du Gabon d'équiper la commune en infrastructures), de l'hôpital de la Caisse, l'hôpital Ngossou, le CTA et la croix rouge complètent cette liste.

L'assainissement renvoie à l'aménagement du milieu physique pour le rendre habitable. Ces aménagements concernent les réseaux d'adduction d'eau, de fourniture d'énergie électrique, les réseaux de vidange de fosses septiques, des égouts, d'évacuation des déchets solides ménagers, et des eaux usées. Le réseau d'alimentation en eau potable et d'électricité est reparti sur l'ensemble de la ville par le réseau de distribution de la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG). La commune dispose d'une seule source d'approvisionnement en eau qui est connectée à une station de traitement au niveau du ponton sur la rivière *Ngounié*. En matière d'électricité, la ville de Mouila est alimentée par le réseau électrique en provenance de la centrale hydro électrique de Bongolo, bourgade située à environ 100 kilomètres de Mouila et de la centrale thermique de la ville. Le système d'évacuation des eaux usées et eaux-vannes, des effluents industriels et des excréta, se fait par de simples fosses ou fosses septiques, la ville ne disposant pas de sociétés de vidange, et dans certains cas, elles sont directement déversées au sol. Les eaux de pluie sont drainées soit par les caniveaux opérationnels ou vers la rivière *Ngounié* et les nombreux cours

d'eau de la ville. La production des déchets est alimentée par la croissance démographique, l'urbanisation et l'évolution des habitudes de consommation. La mairie de Mouila est en charge de la gestion de la collecte des déchets ménagers qui dispose de treize (13) bacs à ordures pour l'ensemble des dix-huit quartiers.

Les déplacements à Mouila sont régis par trois voies de communication : routière, fluviale et aérienne. Les grands axes de la ville de Mouila sont complètement goudronnés et offrent la possibilité aux usagers de la route de circuler en toute sécurité. En revanche, les voies secondaires sont en terre et en état de dégradation avancé, bordées de hautes herbes et impraticables pendant la saison de pluie rendant ainsi les déplacements des populations difficiles et isolant de *facto* certains quartiers de la ville.

2.2 Facteurs de la dégradation du cadre de vie de Mouila

La ville de Mouila s'étend d'une manière accélérée, en remplaçant le paysage naturel par le paysage urbain. En effet, à Mouila, on assiste à une anthropisation du milieu naturel avec pour conséquences l'artificialisation des sols. L'analyse de l'évolution de la tâche urbaine s'est faite grâce aux analyses de données Landsat. Le traitement des images satellitaires a permis de faire une analyse diachronique de la commune de Mouila entre 2013 et 2023 en choisissant quatre (4) catégories de classes à savoir : bâti, eau, savane et forêt arborée. L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol passe par la présentation de la carte de 2013 et de celle de 2023 ainsi que de leurs statistiques respectives. Un croisement des données des deux années a donné deux cartes des changements et de l'évolution des différentes classes entre ces deux dates.

En 2013, sur l'ensemble de la commune, l'espace est déjà transformé. L'occupation du sol est dominée par la savane et la forêt arborée. La savane couvre la plus grande superficie avec 1076,76 ha (28,90%). La forêt arborée s'étend sur 1042,02 ha (27,97%) et l'eau occupe une superficie de 879,12 ha (23,60%). L'espace bâti, de part et d'autre de la rivière *Ngounié* s'étend sur 727,2 ha (19,6%). La tâche urbaine se concentre sur les zones de centre et nord-ouest.

Figure 2 : L'occupation du sol à Mouila en 2013

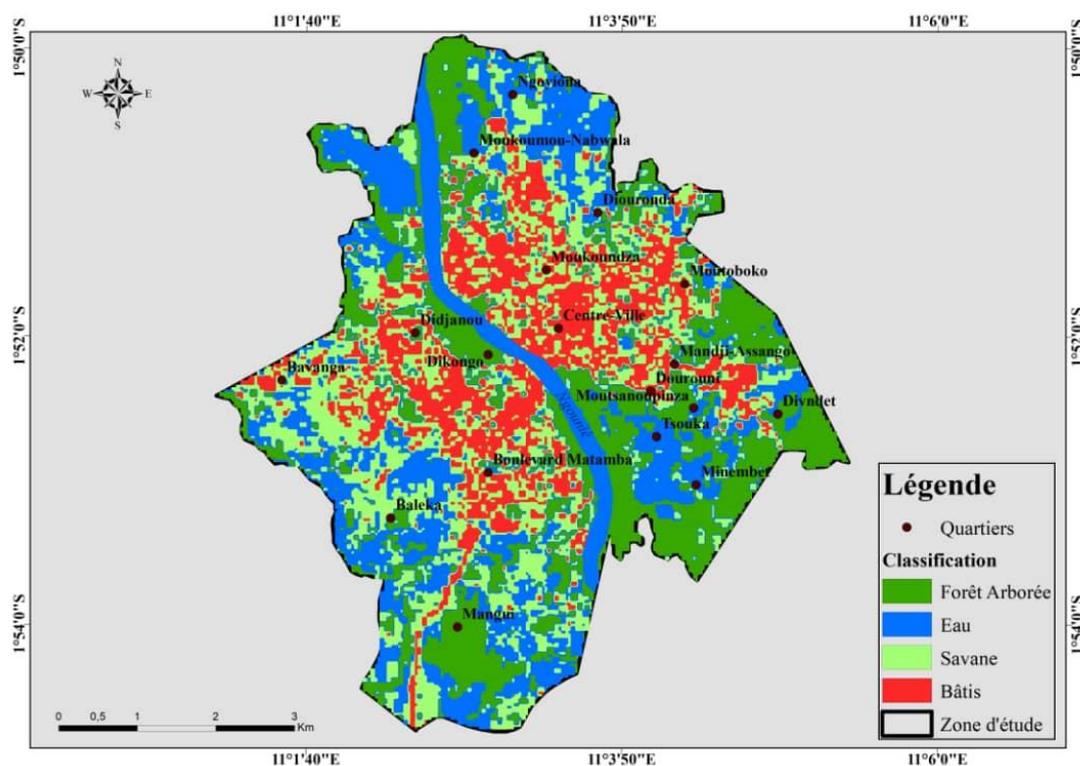


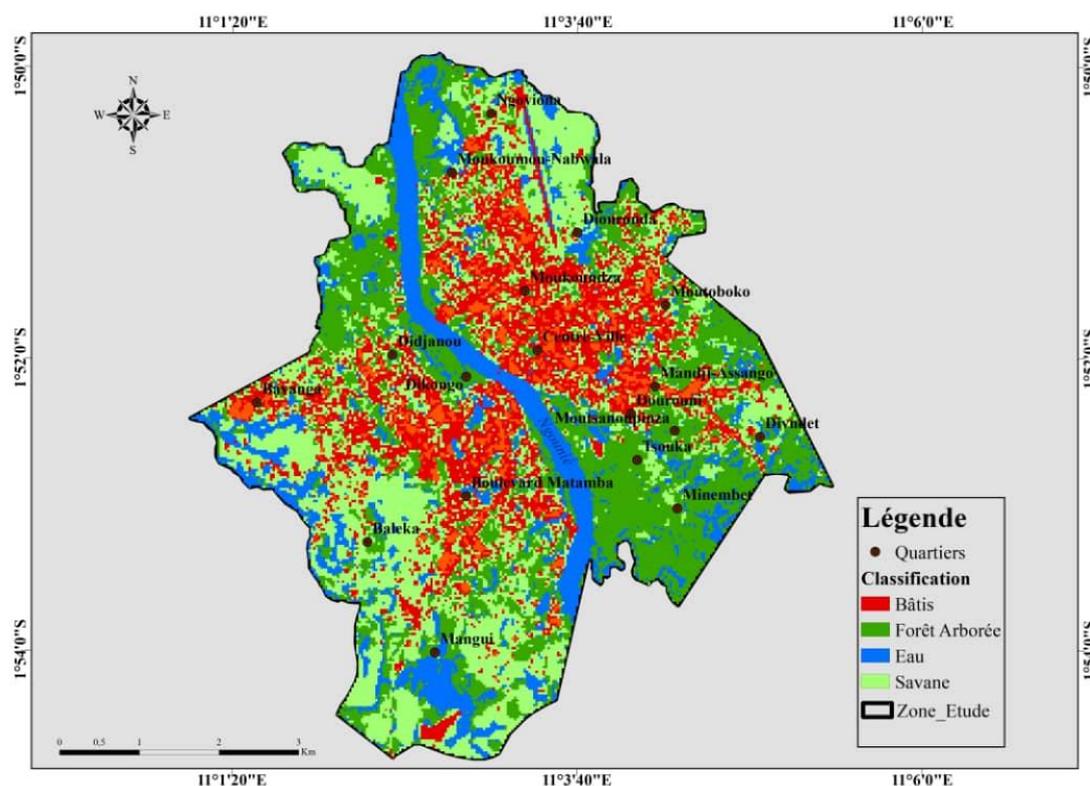
Tableau 1: Dynamique de l'occupation du sol à Mouila, 2013-2023

Occupation du sol	2013		2023		2013-2023
	ha	%	ha	%	ha
Bâti	727,2	19,6	883,62	23,8	156,33
Eau	879,12	23,6	629,12	16,34	250
Savane	1076,76	28,90	1180,98	31,67	104,22
Forêt arborée	1042,02	27,9	1054,26	28,28	12,24
Total	3725,2	100	3747,98	100	22,79

Source : Enquêtes du Laboratoire.

En 2023, il est constaté une progression de la savane de 1180,98 (31,67%), de la forêt arborée de 1054,26ha (soit 28,28%) et du bâti de 883,62 ha (23,8%) sur l'ensemble de la commune. Il apparaît une régression des étendues d'eau 609,12 ha (soit 16,34%). Les superficies calculées, permettant d'apprécier les tendances évolutives globales de l'occupation du sol de 2013 à 2023.

Figure 3 : L'occupation du sol à Mouila en 2023



Entre 2013 et 2023, il est observé une progression du bâti qui s'est densifié sur les rives de la *Ngounié* et une régression des plans d'eau. L'urbanisation et la croissance rapide de la ville expliquent les changements d'occupation du sol dans la ville de Mouila. Ce constat révèle une conversion dans l'occupation du sol, des zones inondables en zones habitables. Plusieurs facteurs concourent à la dégradation de l'environnement urbain. Le cadre de vie dans la ville de Mouila fait face à plusieurs défis.

L'absence des services de base et des infrastructures les plus élémentaires telles que l'accès au logement, à la santé, à l'eau, à l'électricité et à un assainissement correct dans la ville de Mouila est un gros handicap. L'urbanisation s'accompagne de sérieux problèmes tels que l'occupation anarchiques des terres, des espaces non constructibles et la dégradation de l'environnement urbain. L'augmentation de la population dans la commune est en inadéquation avec les capacités d'aménagements urbains. La ville de Mouila a un niveau d'équipement et d'assainissement jugé très bas par les populations. Les principaux résultats révèlent une dégradation du cadre de vie. Nous constatons une offre de services et d'équipement peu abondante au regard de la population urbaine. Les infrastructures et les services de base (logements, écoles, hôpitaux, eau potable, électricité, routes, etc.) n'accompagnent pas cette urbanisation rapide liée à la croissance démographique. Alors que le logement est un bien privé, la ville de Mouila souffre d'un manque important de logements

formels et une large frange de la population vit dans des logements informels et créent ainsi des quartiers sous intégrés.

L'analyse des résultats montrent que pour l'éducation 57,27% des répondants estiment que les structures éducatives sont obsolètes et les capacités d'accueil limitées. En matière de santé, 68,18% trouvent que les structures de santé sont insuffisantes. A l'échelle de la ville, apparaissent des inégalités entre les arrondissements. Les équipements et les services urbains ne structurent pas la ville de Mouila équitablement. En effet, le deuxième arrondissement souffre de l'absence d'un pôle éducatif significatif, de structures de santé performantes et concentre les difficultés sociales parce que l'essentiel étant localisé sur la rive droite dans le premier arrondissement, sur lequel s'était concentré historiquement le développement, toute l'administration, les hôpitaux, les établissements scolaires, gare et aéroport.

La distribution de l'eau reste limitée à certaines zones géographiques, aussi, l'approvisionnement en eau courante est très insuffisant dans les quartiers pauvres. Jadis, la commune comptait une trentaine de bornes fontaines dont certaines ne sont plus fonctionnelles en 2023 et celles qui sont en service suffisent à peine à satisfaire les besoins des populations. Pour ce qui est de l'eau et de l'électricité, 85% des chefs de ménages disent avoir des problèmes d'approvisionnement en eau additionnés aux délestages constants dans la ville. Alors, ces derniers ont donc recours à l'eau des puits ou des rivières trop souvent polluées. En matière de salubrité de la ville, l'absence d'un plan de gestion des déchets concourent à la dégradation de l'environnement urbain. Les pratiques qu'adoptent les ménages en ce qui concerne la gestion de déchets en l'absence d'un système d'évacuation des déchets performant sont marquées d'incivisme. Il existe également un système artisanal de gestion des ordures ménagères dans les foyers. On observe en effet, plusieurs dépotoirs sauvages à l'arrière des maisons où les ordures sont entassées puis enfouies ou carrément incinérées occasionnant un désordre de la biodiversité et une pollution olfactive. L'enquête révèle que 82,30% des ménages enquêtés ne sont pas satisfaits du système de gestion des déchets dans la ville de Mouila. Plusieurs méthodes sont utilisées par les ménages pour l'évacuation des eaux usées. Les eaux usées ménagères sont jetées dans les caniveaux des eaux pluviales lorsqu'ils existent ou tout simplement dans les cours d'eau. La ville manque d'un système de canalisation adéquat. Le drainage des eaux pluviales est assuré par des caniveaux en béton armé le long des quelques voies bitumées de la ville, des canaux en terre et par les cours d'eau naturels. Ce réseau de drainage des eaux pluviales souffre d'un manque d'entretien et de l'incivisme des riverains qui l'utilisent comme dépotoirs d'ordures ménagères. L'assainissement solide se fait de manière individuelle à travers les fosses septiques, les latrines

traditionnelles et les trous de défections avec le risque de pollution de la nappe phréatique et de la nature, notamment lors des inondations fréquentes à Mouila.

En dehors des voiries primaires, les voiries secondaires et tertiaires ne bénéficient d'aucun aménagement urbain. Elles sont également marquées par le manque de trottoirs, d'aires de stationnement aménagées et l'absence de signalisation routière. Les voies des quartiers périphériques ne sont pas bitumées et impraticables en saison de pluies par manque d'entretien rendant certains quartiers inaccessibles. On assiste en effet, à une dégradation accélérée des rues par l'étalement des eaux de ruissellement.

3. Discussion

L'objectif prioritaire de la politique d'aménagement du territoire est de contribuer au rétablissement de l'égalité des chances sur le plan spatial. Cette forme d'équité suppose, pour les collectivités territoriales, des possibilités d'accès à toutes les infrastructures sociales de base (école, poste de santé, commerce, etc.), à l'emploi et aux ressources financières nécessaires pour assurer leurs fonctions (P. MERLIN, 2002, p. 24). Dans l'histoire des pays industrialisés, la fourniture des services collectifs (eau, assainissement, déchets, énergie, transport, santé et éducation) s'est progressivement imposée comme une des tâches auxquelles devaient répondre les pouvoirs publics. La généralisation de ces services essentiels est devenue un des moteurs de la construction des États modernes, et une source de légitimité du pouvoir politique (C. BARBIER et *a.l.*, 2007, p.5). L'État n'a de sens, et sa construction politique n'est durable que si son « utilité sociale » est établie (F. MBACKE CISSE, 2010, p. 7).

Le développement de services publics répondant aux besoins et aspirations des populations, est à la fois un impératif et un sacerdoce pour la puissance publique. La délivrance de services publics doit être perçue comme une mission régaliennne de l'État qui seul, est en mesure de garantir l'équité et la justice dans l'accès des populations au bien-être social (F. MBACKE CISSE, 2010, p. 7). La commune de Mouila dispose de services urbains en matière de logement, de santé, d'éducation, d'assainissement, de routes etc. Mais, face à la croissance démographique de ces dernières années et malgré les réalisations des investissements de la collectivité et des institutions déconcentrées de l'État, les équipements de base sont en inadéquation avec l'augmentation de la population alors que les équipements d'intérêt collectif sont des infrastructures essentielles au développement et à la cohésion sociale d'une ville, en complément aux logements. Ils améliorent la qualité de vie et dynamisent les quartiers grâce à l'offre d'activités et de services accessibles aux habitants dans divers secteurs. La satisfaction des besoins sociaux participe naturellement de la cohésion et de la stabilité des nations, de l'épanouissement individuel et de la prospérité collective des humains. Dans ce sens, le service public

est un élément fondamental de l'Etat de droit, et de régulation sociopolitique, surtout dans un contexte de grande pauvreté (F.MBACKE CISSE, 2010, p. 7).

La fourniture de services publics est aujourd'hui caractérisée par des insuffisances chroniques et des déséquilibres sociaux et territoriaux sans cesse grandissants. Le rythme de l'urbanisation est supérieur à la production de logements formels et de services urbains. Face à une expansion démographique favorisée par un accroissement naturel important et par un exode rural intense, les services municipaux et ministériels de la ville de Yaoundé ont jusqu'ici été incapables de satisfaire la demande en marchés, écoles, logements, rues, eau potable, éclairage public, etc (JB. MABOU, 2003, p.1). Comme la ville de Yaoundé, la ville de Mouila peine à satisfaire les besoins primaires de sa population. L'habitat dans la ville de Mouila est pour la plupart du temps tributaire des initiatives privées. La loi n°1/2012 du 13 août 2012 instituant la concession d'aménagement foncier en République Gabonaise et l'ordonnance n°002/PR/2017 du 17 février 2017 portant orientation de l'urbanisme en République Gabonaise semble ne pas avoir un écho favorable sur le terrain. Les nombreux textes qui réglementent le foncier en terre gabonaise ne sont pas appliqués, ce qui a pour conséquence l'installation des populations défavorisées dans les zones *non aedificandi* alors que la ville dispose d'outils de planification tels que le PLD (2017) et le SDAU (2020). A côté de cela, la ville de Mouila dispose d'un PACQ et d'un Plan de Développement Communal qui orientent la politique urbaine et déclinent les grands axes stratégiques de développement local dans la commune de Mouila.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) adopté pour la commune de Mouila en 2020 n'a jamais été appliqué. Alors que les orientations stratégiques du SDAU ont été conçues en cohérence avec la vision partagée de développement de Mouila comme « *Ville historique et cosmopolite, attractive pour les investissements* ». L'absence de texte d'application qui précise la procédure d'élaboration, d'approbation et de révision du SDAU, les populations continuent à s'installer où elles veulent et en toute illégalité principalement dans des quartiers précaires, localisés dans des zones à risques, non viabilisés, sous-équipés et donc *non aedificandi*. Ces illégalités viennent suppléer la carence de l'appareil de l'Etat dans la mise à disposition des terrains à bâtir, dont il importe de préciser que la procédure légale y relative relève du « parcours du combattant » et nécessite par conséquent d'être allégée. Il est à souligner que les procédures de régularisation foncière sont complexes, longues et mal connues par les populations. Cette procédure peut durer des mois, voire des années. Alors qu'en matière de production foncière à Mouila, on trouve des réserves foncières dédiées à des usages divers. Le schéma « logique » en matière d'urbanisme et de production foncière voudrait que la planification précède l'aménagement urbain, puis l'équipement, la construction et enfin l'occupation des

logements. Ce cycle dans les villes pauvres est inversé, l'occupation spontanée des terrains est bien souvent le premier acte à l'origine de la constitution d'un quartier, en réponse à l'absence de production publique ou privée formelle pour le logement des populations pauvres (C. BARBIER et *al.*, 2007, p.10). Le rythme de l'urbanisation est supérieur à la production de logement formel et de l'extension des services urbains. La conséquence immédiate est la prolifération des quartiers déstructurés, insalubres et sous-équipés qui remettent en cause la rationalité de toute intervention planifiée. Les logiques personnelles en matière d'assainissement urbain ont de lourdes conséquences sur l'environnement et sur la santé des populations. La mauvaise gestion des eaux usées de lessives, de vaisselles, de douche et des eaux vannes par les ménages sont les principaux facteurs de dégradation du cadre de vie à Bingerville. La gestion de ces différentes eaux usées reste individuelle du fait de l'absence ou de la rareté d'infrastructures d'assainissement (B. KAMBIRE et *al.*, 2021, p.89). Comme à Bingerville, les infrastructures d'assainissements et de collectes des déchets sont presque inexistantes aussi dans la ville de Mouila.

L'accès des populations aux services socio-économiques de base comme l'éducation, la santé ou le transport est une exigence morale, un droit, et une nécessité pour les populations qui aspirent naturellement à un développement harmonieux. Il constitue une question vitale pour les sociétés elles-mêmes (F. MBACKE CISSE, 2010, p. 3). Cependant, les populations de Mouila aspirent à des meilleures conditions de vie. Elles réclament des services urbains performants et une administration qui fonctionne. Or, le niveau de satisfaction des besoins économiques, sociaux et culturels est étroitement lié à la qualité des services auxquels l'ensemble de la population peut effectivement accéder, sans exclusive (F. MBACKE CISSE, 2010, p. 9). En effet, l'amélioration du cadre de vie passe par l'effectivité de la décentralisation qui peut être le facteur d'amélioration de la délivrance de services publics de base. De même, elle vise à améliorer les conditions de vie des populations en mettant à leur disposition des équipements et infrastructures pour un développement de qualité (M. KAMAGATE, 2021, p 35). La satisfaction des besoins sociaux participe naturellement de la cohésion et de la stabilité des nations, de l'épanouissement individuel et de la prospérité collective des humains. Dans ce sens, le service public est un élément fondamental de l'Etat de droit, et de régulation sociopolitique, surtout dans un contexte de grande pauvreté (F. MBACKE CISSE, 2010, p. 3).

Conclusion

L'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations est l'une des préoccupations majeures des Etats africains. L'Etat Gabonais a entrepris depuis plusieurs années des stratégies pour venir en aide aux collectivités à mieux organiser leurs territoires. C'est en cela que la réforme engagée en 2006 et qui a abouti à la publication de la loi organique n°1/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation

avait pour ambition de faire des collectivités des acteurs du développement local dotés de moyens humains, financiers et matériels suffisants pour impulser une dynamique. C'est donc cette loi qui fixe et oriente les collectivités locales au Gabon dans la mise en avant de leur développement local.

Avec sa position de « *carrefour* » dans la région et une population en constante augmentation, Mouila est une ville en pleine croissance urbaine avec l'implantation d'activités industrielles, un véritable *melting pot* ethnique et des atouts considérables pour impulser le développement. À travers le Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL2), le Gouvernement gabonais, avec l'appui de la Banque Mondiale, vise à améliorer l'accès aux infrastructures et aux services urbains dans les quartiers sous-intégrés. Toutefois, en dépit des efforts consentis par l'Etat dans la démarche vers un développement local, des lacunes existent et font obstacle aux prémices de développement observés.

Les populations de Mouila sont confrontées à des défis majeurs pour accéder aux services publics à savoir aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau, et à l'assainissement et au logement. Leur absence ou leur faible présence contribue à la dégradation de la qualité de vie. Effectivement, en l'absence de véritable politique de logement, les populations se sont installées sur tous les espaces vacants jusque même dans des zones à risques.

En effet, l'augmentation de la population n'a pas été suivie par un renforcement de services de base. La dégradation du cadre de vie des populations de Mouila est le reflet du non transfert des compétences du haut vers le bas. Pour y remédier de façon durable, tous les leviers et tous les acteurs doivent être pris en compte. Cependant, l'absence de transfert adéquat des compétences et des ressources nécessaires limite leur capacité à agir efficacement et de manière urgente sur leur territoire. Le manque de ressources et de capacités empêche la municipalité de fournir des services de qualité.

Les domaines d'action dans la commune de Mouila étant pluriel, il conviendrait que la décentralisation soit appliquée pour élargir le pouvoir des acteurs locaux. Il est donc essentiel d'accélérer le processus de transfert effectif des compétences et des ressources du niveau national au niveau local afin d'améliorer significativement le cadre de vie des populations de Mouila. Cela peut être réalisé en impliquant d'avantages les collectivités locales dans le processus de décision, en leur accordant plus d'autonomie financière et en les soutenant dans leurs initiatives de développement local. Il serait convenable de réaménager la ville à travers la mise en place équitable des infrastructures de base et de proximité à Mouila.

Face à cela, les autorités locales devraient procéder à une valorisation des potentialités de la commune. A travers cette étude, il a été démontré que les

collectivités locales ont un rôle crucial à jouer dans l'amélioration du cadre de vie des populations.

La commune doit travailler pour réduire les inégalités sociales et économiques entre les différentes parties de la ville. La décentralisation financière devait permettre d'élargir les ressources municipales. Elle devrait parallèlement prioriser et valoriser ses atouts pour instaurer un cadre de vie viable et fiable à la population et construire des relations qui permettent de valoriser les ressources : « *la démocratie participative est une valeur ajoutée au développement local* ».

Références bibliographiques

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE METROPOLE, 2018, Cadre de vie et attractivité, 51 p.

BARBIER Carine, GIRAUD Pierre-Noël, RUET Joël, ZERAH Marie-Hélène, 2007, L'accès aux services essentiels dans les pays en développement au cœur des politiques urbaines, IDDRI, n°4, ENTREPRISES ET BIENS PUBLICS, 22 p.

KAMAGATE Mariam, 2021, Contribution de la décentralisation à l'urbanisation et au développement du département de Grand-Lahou (Côte d'Ivoire), Thèse unique, Géographie, université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, 349 p

KAMBIRE Bébé, YASSI Gilbert Assi, LAMA Koffi Jacques, 2021, Dégradation du cadre de vie et risques sanitaires à Bingerville (Côte d'Ivoire), Revue Espace, Territoires, Sociétés et Santé, Vo. 4, n°7, pp.75-94

MABOU Paul Blaise, 2003, « Aménagement participatif et amélioration du cadre de vie urbain à Nkolndongo (Yaoundé) », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 221 | Janvier-Mars 2003, mis en ligne le 13 février 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/896> ; DOI : 10.4000/com.896

MBACKE CISSE F., 2010, Gouvernance et services publics, L'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA), Cahier de propositions n°5, 66 p.

MERLIN, Pierre (2002), L'aménagement du territoire, Paris, Presses Universitaires de France

MOMBO Jean Bernard., EDOU Mesmin, 2007, Assainissement et explosion urbaine au Gabon in Ville en Parallèle, n°40-41 Villes du Gabon, pp.196-225

MOUSSAOUI Kahina et ARABI, Khelloudja, 2014, Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local à l'ère des réformes en Algérie. Le cas des communes de Bejaia. *Économie et Solidarités*, 44(1-2), 122-133. <https://doi.org/10.7202/1041608ar>

DIRECTION GENERALE DE LA STATISTIQUE, Recensement général de la population et des logements de 1993 du Gabon (RGPL-1993), 96 p.

DIRECTION GENERALE DE LA STATISTIQUE, Recensement général de la population et des logements de 2013 du Gabon (RGPL-2013), 259 p.

RÉPUBLIQUE GABONAISE, 2017, Ordonnance N°002/PR/2017 DU 27 FEVRIER 2017 portant orientation de l'urbanisme en République Gabonaise, 15 p.